



Mars - März - Marzo
2012

ligue suisse contre la vivisection
Schweizer liga gegen vivisektion
lega svizzera contro la vivisezione
et pour les droits de l'animal - und für die rechte des tieres - e per i diritti dell'animale

LSCV
Case postale 148, 1226 Thônex / GE
T 022 349 73 37 F 022 349 19 54
www.lscv.ch
Mitgliederbeitrag / Cotisation
Membre Quota socio CHF 15.-
CCP 12-2745-6
IBAN CH38 0900 0000 1200 2745 6
BIC POFICHBEXXX

Rapport d'activité 2011 de la Ligue suisse contre la vivisection

Secrétariat et bureau

Le fonctionnement du bureau est resté identique à 2010. Max Moret, Président de la Ligue, est présent au bureau tous les matins de 8h00 à 10h30. Il assure le suivi des dossiers et garantit la bonne marche de la Ligue. Luc Fournier, Vice-président, est présent tous les lundis et mercredis. Il s'occupe de la rédaction et mise en page du journal et d'autres publications, du site Internet et des actions dans le domaine de l'expérimentation animale. Maja Schmid assure la gestion administrative. Il s'agit du seul poste salarié de la Ligue, pour un taux d'occupation de 90%. L'activité administrative de la Ligue représente une charge de travail importante. Nous recevons quotidiennement de nombreux appels téléphoniques, courriers ou mails, dont beaucoup doivent être traités rapidement. La gestion et l'enregistrement des nouveaux membres, le suivi administratif des actions en cours ou l'organisation d'événement nécessite que le Comité puisse compter sur un secrétariat efficace. Concernant l'envoi de courriers ou mails par nos membres, nous essayons d'y répondre au plus vite. Si un envoi n'a pas reçu de réponse dans la semaine qui suit, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Il est possible que nous ne l'ayons pas reçu, particulièrement si c'est un mail. Nos filtres anti-spams peuvent parfois supprimer par erreur un message avant sa réception.

Assemblée générale

L'A.G. de la Ligue a eu lieu le 26 mars 2011. A cette occasion, les membres du Comité ayant fait acte de candidature ont été réélus à l'unanimité.

Une A.G. extraordinaire a eu lieu le 17 décembre. A cette occasion, la modification de l'article 2 des statuts de la Ligue a été acceptée.

Comité

Le Comité national s'est réuni les 26 mars et 19 novembre 2011. Les principaux points discutés concernaient le renouvellement de l'aide annuelle accordée aux refuges et aux campagnes de stérilisations, le suivi des actions en cours, l'adhésion à l'ECEA, l'établissement d'un budget pour des expertises scientifiques, l'activité du bus itinérant et l'élaboration de la prochaine campagne d'affichage contre la fourrure.

Nous avons accueilli avec tristesse le décès de notre ami et membre de comité Egon Naef, le 16 décembre 2011.

Le Comité regroupe actuellement les personnes suivantes : Président : Maxime MORET, Vice-président : Luc FOURNIER, Trésorière : Maja Schmid, Secrétaire du comité : Laurianne Parent (NICOULIN), Membres : Sylvie BENOÎT, Suzann KARAGÖZ, Michèle LOISEL, Ruth MULLER et Suzanne WACHTL.

Membres

La Ligue a accueilli 635 nouveaux membres en 2011. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions chaleureusement pour leur engagement. Nous accueillons également ces nouvelles inscriptions comme un encouragement à poursuivre nos activités.

Comptabilité

Chaque année, nos comptes sont contrôlés et soumis au Département des Finances de Ge-

nève. Cela nous permet de bénéficier de l'exonération fiscale. Nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité, selon la loi en vigueur dans votre canton, de déduire de votre déclaration fiscale tous les dons (généralement) d'un montant supérieur à Fr 100.- faits à la Ligue. Pour connaître les modalités de déduction, il vous suffit de contacter votre administration fiscale.

Finances

Bien que le financement en 2011 des actions et activités de la Ligue s'élève à un peu plus de Fr 900'000.-, les comptes affichent un montant positif de Fr 474'105,01. Il s'explique en raison de plusieurs legs reçus en 2011, totalisant un peu plus d'un million de francs. La publication de ce rapport est l'occasion d'exprimer toute notre gratitude aux personnes qui soutiennent la Ligue lors d'une rédaction testamentaire. Les legs assurent à eux seuls une grande partie de nos activités et nous permettent de maintenir une cotisation à un montant très bas, permettant à chacun d'apporter son soutien à la lutte contre la vivisection.

VETO

Maja Schmid a représenté la Ligue lors des réunions du VETO (Verband Tierschutz - Organisationen Schweiz / Fédération de protection des animaux - Organisations Suisses), qui se sont déroulées les 17 janvier, 16 mai et 10 octobre 2011, au siège de la Fédération à Zürich. Après concertation entre les membres, il a été décidé de mettre un terme aux activités du VETO. Pour mémoire, le VETO regroupait les cinq organismes suivants : Animalfree

Research, Ärztinnen und Ärzte für Tierschutz in der Medizin, Tierschutzbund Zurich, Ocean Care et la LSCV. Ces dernières années, le VETO déployait principalement une activité au niveau du Parlement fédéral. Avec la suspension des activités du groupe parlementaire pour la protection des animaux et la fin du contrat liant le VETO à un service de lobby au sein du Parlement, la Fédération avait perdu de sa substance. Il devenait difficile de maintenir la motivation nécessaire pour nous engager dans des actions communes, chacun étant déjà régulièrement impliqué dans des collaborations hors VETO. Néanmoins, l'entente entre nos cinq associations reste excellente et des actions communes seront toujours envisageables.



Coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale (ECEAE)

La Ligue a proposé son adhésion à l'ECEAE, à l'occasion de son meeting du 10 au 12 mai 2011, au siège londonien de la British Union for the Abolition of Vivisection (BUAV). A cette occasion, Maja Schmid et Luc Fournier ont pu présenter les activités de la Ligue. Notre adhésion ayant été acceptée, c'est Maja qui assure depuis cette date le suivi des actions de l'ECEAE. Elle a également participé au deuxième meeting annuel de la coalition qui s'est déroulé à Varsovie, du 27 au 29 octobre 2011. Chacun de ces meetings a fait l'objet d'un compte-rendu publié dans nos journaux de juin et décembre.

Commissions

L'activité nationale de la ligue nous donne la possibilité de proposer des candidats pour siéger au sein de certaines commissions fédérales, mais également cantonales, notamment à Genève où la Ligue a son siège.

Luc Fournier représente la Ligue depuis 2002 dans la **Commission genevoise de contrôle de l'expérimentation animale**, et Daniel Favre représente la Ligue depuis 2009 dans la **Commission vaudoise de contrôle de l'expérimentation animale**. Outre le canton de Vaud, cette commission est également censée préavisier les demandes d'expériences déposées par les chercheurs des cantons de Neuchâtel, du Valais, et contrôler les expériences qui s'y déroulent.

Luc a rencontré le 21 novembre le Dr Giovanni Peduto, nouveau vétérinaire cantonal

vaudois depuis janvier 2011, pour discuter du contrôle de l'expérimentation animale par le service vétérinaire et du fonctionnement de la commission vaudoise. Au cours de l'entrevue, le vétérinaire cantonal a annoncé la création de deux nouveaux postes liés au domaine de l'expérimentation animale. Néanmoins, la situation reste inacceptable sur certains points. Il est apparu que la commission ne contrôle aucune animalerie ni expérience se déroulant sur les cantons de Neuchâtel et du Valais, bien que ces contrôles soient prescrits par la loi. C'est une aubaine notamment pour l'autorité neuchâteloise, qui en se débarrassant de sa commission fin 2009, s'est aussi débarrassée d'éventuels contrôles indépendants. Autre fait inquiétant, le Dr Bize condamné en mars 2010 pour ses expérimentations animales à Soleure, effectuée depuis plus d'une année de nouvelles expériences sur des oiseaux à l'université de Lausanne. Malgré une condamnation pénale, l'autorité vaudoise ne semblait pas être au courant de l'activité de ce chercheur ni avoir effectué le moindre contrôle de ses expériences.

En plus de leurs séances de travail cantonal, Daniel et Luc ont participé aux réunions du **KTT** (Konferenz der Tierschutzdelegierten der kantonalen Tierversuchskommissionen). Celui-ci regroupe les membres actifs de protection des animaux siégeant dans les commissions des cantons de Bâle, Zurich, Berne, Vaud, Genève et Fribourg.

Une première réunion a eu lieu le 23 mars à Zurich, au siège de la Fondation Tier im Recht, une deuxième a eu lieu le 26 octobre 2011 à Fribourg.

Ces réunions sont l'occasion de discuter de dossiers ou problèmes rencontrés au sein des commissions cantonales, les membres de protection des animaux y étant toujours minoritaires. C'est également l'occasion de tisser des liens entre membres d'associations provenant de toutes la Suisse.

Suite à la démission d'un membre représentant d'un organisme de protection des animaux au sein de la **Commission fédérale sur l'expérimentation animale**, nous avons à nouveau (1er essai en juin 2009) proposé la candidature de Daniel en date du 30 mars. Deuxième tentative, deuxième refus. L'Office vétérinaire fédéral (OVF) ne veut pas de la Ligue suisse contre la vivisection dans la commission fédérale. Et comme le Conseil fédéral laisse à l'OVF le loisir de décider des nominations, il est peu probable que cette commission sorte prochainement de sa torpeur.

Commission genevoise pour la protection des animaux (CCPA)

Le fonctionnement de cette commission reste unique en Suisse, puisqu'elle permet depuis une vingtaine d'années à ses membres, de contrôler toutes les exploitations détenant des animaux à des fins professionnelles. Notre

précédent rapport d'activité faisait déjà état de la fin programmée de cette commission et des actions menées par la Ligue et le refuge de Darwyn pour maintenir son activité. Ce qui a finalement été obtenu en mai 2011. Mais au final, cette commission risque bien de disparaître en toute légalité, suite aux manœuvres du service vétérinaire cantonal et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Une nouvelle ordonnance concernant la formation (RS 916.402), dont la teneur viole l'art. 38 de la loi fédérale sur la protection des animaux a pourtant été adoptée par le Conseil fédéral le 16 novembre 2011. Son application interdit de facto à un représentant de protection des animaux de siéger dans la CCPA, au motif de «conflit d'intérêts»! Nous étudions les voies juridiques pour recourir contre ces nouvelles dispositions et prévoyons de solliciter des interventions parlementaires pour contraindre l'OVF à modifier la teneur de cette ordonnance.

Luc représente également la Ligue depuis 2006 dans la **Commission pour la diversité biologique** et dans la **sous-commission de la Faune**. La chasse étant interdite dans ce canton depuis 1974 suite à une votation populaire, le rôle de la sous-commission consiste notamment à trouver des solutions permettant d'éviter le tir d'animaux sauvages, lorsque ceux-ci sont en surnombre ou créent des dégâts aux cultures.

Prise de position LSCV

Plusieurs procédures de consultation ont été lancées en 2011. Parmi celles-ci, la Ligue a émis des prises de position sur les lois et l'ordonnance suivantes :

Consultation sur la politique agricole 2014 – 2017

Dans sa prise de position transmise à l'Office fédéral de l'agriculture le 29 juin 2011, la Ligue a soutenu la position des organismes de protection des animaux visant notamment à supprimer l'écornage des bovins et à mieux soutenir les mesures en faveur du bien-être animal par le biais des paiements directs.

Révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse

Dans sa prise de position transmise à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 4 juillet 2011, la Ligue a contesté tant le fond que la forme du projet de la nouvelle ordonnance. Elaboré pour satisfaire les milieux de la chasse, le projet contient même plusieurs dispositions contraires à la Loi sur la chasse, comme la réduction des périodes de protection pour certaines espèces chassables. Selon le rapport sur la procédure de consultation communiqué par l'OFEV le 15 juillet 2011, la nouvelle ordonnance aurait fait l'objet de nombreuses contestations, de sorte que son entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2012 a été repoussée à une date indéterminée. Dans l'im-

médiat, nous sommes entrain d'évaluer les voies de recours possibles contre l'ordonnance, si celle-ci devait entrer en application en l'état.

Fribourg : Avant-projet de loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection des animaux. La prise de position de la Ligue, concernant l'activité et le fonctionnement de la nouvelle commission cantonale des expériences sur animaux, a été transmise au Conseil d'Etat fribourgeois le 21 septembre 2011.

Actions diverses

Nous avons soutenu plusieurs pétitions au cours de l'année 2011, en les publiant dans notre journal ou en les mettant en ligne sur notre site internet. Parmi elles, la **pétition pour l'abolition de la chasse à Neuchâtel**, coorganisée par Sylvie Benoît de la délégation neuchâteloise de la Ligue.

Toujours sur le sujet de la chasse, nous avons mené plusieurs actions pour contrer la **tentative de réintroduction de la chasse dans le canton de Genève**, par le biais de la révision de sa constitution. Une première action appuyée par la distribution en février d'un tout ménage aux habitants de ce canton, visait à contester la suppression de l'interdiction de la chasse dans le premier projet de constitution rendu public. La seconde, menée en novembre, visait à réinscrire son interdiction formelle dans le texte. Au final, si l'interdiction de la chasse a bien été réinscrite, elle laisse l'administration décider des mesures de régulation, ce qui enlève tout sens à l'interdiction mentionnée. Il s'agit d'un écran de fumée visant à permettre le retour de la chasse tout en assurant le contraire. Le projet final de constitution sera soumis en votation populaire courant 2012. Si l'interdiction actuelle n'est pas rétablie, la Ligue s'engagera pour le rejet du texte.

Durant l'année, nous avons sollicité la plupart des cantons autorisant des expériences sur animaux, pour obtenir des informations sur l'activité de leurs autorités et le fonctionnement des commissions cantonales. Nous avons recoupé ces informations avec celles déjà obtenues par voies non officielles, confirmant nos doutes sur plusieurs violations de la législation.

Une première action a été lancée sous forme de **dénonciation pénale à l'encontre des services vétérinaires des cantons de Bâle-ville, Argovie et de l'Office vétérinaire fédéral**, pour violation de la législation dans la délivrance d'une autorisation d'expérimentation animale. Des actions concernant d'autres autorités cantonales seront menées en 2012.

Comme chaque année, le bureau de la Ligue a reçu plusieurs jeunes étudiant(e)s en vue de les aider à préparer un travail ou une conférence sur le thème de l'expérimentation animale. La Ligue a également été sollicitée par des étudiants à l'étranger. Selon les besoins, la Ligue fournit du matériel d'information sur papier (livres, brochures) ou multimédia (CD de méthodes substitutives, DVD).

Révision de l'ordonnance sur la chasse

Mis en consultation du 18 avril au 15 juillet 2011, le projet de révision de l'ordonnance sur la chasse rédigé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) stupéfie à plus d'un titre. « *L'ordonnance doit être adaptée aux besoins actuels* », annonçait l'OFEV au lancement de la mise en consultation. Il aurait été plus correct d'annoncer qu'elle devait être adaptée « *aux besoins des chasseurs* ».

Parties de chasse

Les espèces protégées se nourrissent de gibier ? Elles pourront être tirées par les chasseurs, si elles « *causent des pertes sévères dans l'utilisation des régales cantonales de la chasse et de la pêche* ». L'OFEV justifie cet abattage pour préserver le « *droit des cantons à une utilisation cynégétique équilibrée* ». En clair, l'activité de chasse ne vise pas la régulation de la faune mais vise à permettre à des particuliers, moyennant finance, de tirer sur des animaux vivants.

Dispositions illégales

Autre nouveauté : la réduction des périodes de protection (période durant laquelle la chasse est interdite) pour les sangliers et les cormorans. Dans ce cas précis, la modification est d'autant plus choquante qu'elle viole délibérément l'art.5 de loi sur la chasse. Une ordonnance ne peut contenir de dispositions contraires à la loi dont elle se réfère : Il faut changer la loi, puis adapter l'ordonnance. Evidemment, pour l'OFEV c'est un problème puisque c'est le parlement fédéral qui a la compétence de modifier la loi. Et dans le cas présent, il n'était pas sûr du tout que le Parlement soutienne ses excès. L'OFEV semble donc avoir trouvé plus simple de bidouiller son ordonnance selon ses souhaits et intérêts personnels. Et si cela induit une violation de la législation, ce n'est visiblement pas un problème.

Achèvement du gibier au couteau

Il sera aussi possible de poignarder « *au thorax* » un animal blessé si « *le tir pour donner le coup de grâce constitue une menace pour l'homme ou des biens d'une valeur notable* ». Dans quel cas un tir pourrait-il être une menace, si l'on peut suffisamment approcher un animal blessé pour le poignarder ? La question restera sans réponse. Aucun exemple réaliste n'étant communiqué par l'OFEV dans son rapport explicatif.

Déterrage des renards et blaireaux

Le déterrage, à l'aide d'un chien de chasse, des renards et blaireaux sera toujours autorisé, malgré la barbarie de cette méthode. Pour l'OFEV, l'abattage annuel en Suisse de 30'000 renards est nécessaire, tant ces animaux sont nuisibles et coupables de décimer la petite faune, dont les lièvres. Le canton de Genève, qui ne tire pas les renards mais abrite la plus importante population de lièvres en Suisse démontre que les affirmations de l'OFEV sont partiales. Mais comment s'en étonner ? Il suffit de consulter l'organigramme de ce Département pour y trouver de fervents adeptes de la chasse à tous les niveaux, comme Reinhard Schnidrig, chef de la section chasse, faune sauvage et biodiversité en forêt.

Dans sa prise de position du 4 juillet 2011 transmise à l'OFEV, la LSCV a contesté tant le fond que la forme de la révision de la nouvelle ordonnance, concluant :

« *Le lobby des chasseurs est-il tellement important pour que l'OFEV en arrive à édicter des dispositions aussi scandaleuses qu'absurdes ?* »



Le 14 avril 2011, le Tribunal administratif fédéral annulait l'autorisation délivrée par l'OFEV concernant la régulation des cormorans sur le lac de Neuchâtel. Le TAF épinglait aussi l'OFEV pour avoir exagéré les dégâts faits par ces oiseaux (A-2030/2010)

Soutien aux méthodes substitutives

Vous pourrez prendre connaissance ci-après du rapport d'activité 2011 du réseau international InterNICHE, et d'un compte-rendu des activités de la Chaire d'enseignement des méthodes alternatives de l'Université de Genève, auxquels la Ligue a renouvelé son soutien financier en 2011.



Revue ALTEX

Principale revue scientifique traitant des méthodes substitutives, elle est éditée en anglais et allemand, et diffusée par abonnement dans le monde entier en version papier ou électronique. Le Dr Daniel Favre est membre de son Comité directeur depuis la création d'ALTEX Edition fin 2006.

Rapport d'activité 2011 InterNICHE

Concernant l'utilisation des fonds octroyés par la Ligue suisse contre la vivisection, pour le remplacement des dissections d'animaux dans les écoles et universités

Arrêt programmé des dissections dans les facultés de zoologie en Inde

Après plusieurs années de campagnes d'informations régulièrement organisées sur les méthodes de remplacement dans l'éducation et la distribution de matériel de substitution par des organismes comme InterNICHE, le conseil académique chargé de définir les programmes de zoologie enseignés en Inde a décidé en 2011 de renoncer aux dissections comme méthode d'étude dans les universités. Pour InterNICHE, qui était intervenu en 2010 en tant que consultant expert lors du comité spécial sur la dissection, cette décision est une grande satisfaction et un encouragement pour la poursuite de ses activités. La quantité d'animaux tués annuellement en Inde pour des dissections est estimée à 17 millions.

Remplacement de 40 000 animaux en Russie et en Ukraine

Un calcul effectué en 2011 permet d'estimer qu'environ 40 000 animaux sont épargnés chaque année, grâce aux accords officiels signés entre InterNICHE et les universités russes et ukrainiennes. Le recours à la signature de contrats et l'implication des médias nationaux et internationaux, développés par InterNICHE depuis 2005, ont connu des avancées majeures ces dernières années. Un poster sur ce sujet a été présenté lors du 8^e congrès mondial sur les méthodes alternatives.



Nouveau site Internet d'InterNICHE

L'un des principaux objectifs de 2011 était la refonte du site Internet d'InterNICHE. Le nouveau site a été mis en ligne début 2012 et offre deux bases de données en libre accès : la base « Alternatives » (Méthodes de substitution), contenant des informations détaillées sur plus de 1000 méthodes de substitution ; et la base « Studies » (Études), qui contient les résumés de travaux scientifiques en faveur de ces méthodes. La première est partiellement disponible en français et en allemand, étant donnée qu'elle est basée sur l'ouvrage majeur « From Guinea Pig to Computer Mouse » (Du cobaye à la souris d'ordinateur). Cinq cent nouvelles méthodes de substitution y ont été ajoutées et attendent maintenant d'être traduites.

8^e Congrès mondial sur les méthodes alternatives

InterNICHE a co-organisé l'exposition multimédia lors du 8^e Congrès mondial sur les méthodes alternatives, qui s'est déroulé à Montréal du 21 au 25 août 2011. Il a été un contributeur important en termes de présentations orales et de posters. L'exposition mettait l'accent sur le passage aux méthodes de substitution, auquel la bibliothèque « InterNICHE Alternatives Loan System » (Système de prêt de matériel de substitution) a servi de base documentaire. L'initiative a été répétée dans 7 autres pays, où de nouvelles bibliothèques ont été mises en place.

Campagnes d'information au Moyen-Orient et en Chine

Iran

Il s'agissait d'une première historique : plusieurs conférences sur les méthodes de substitution, assorties d'expositions multimédia se sont tenues en Iran. Ces événements, qui ont donné lieu à des reportages télévisés, ont également permis à InterNICHE de nouer des liens avec d'autres universités du pays et d'établir de bons contacts avec des organisations militantes telles que l'« Iranian Anti-Vivisection Association », une association pionnière. Les militants locaux



poursuivent leurs interventions auprès des universités et des enseignants, en attendant l'organisation d'une prochaine mission d'éducation par InterNICHE, si la situation politique internationale le permet.

Pakistan et Egypte

Les conférences sur les méthodes de substitution prévues en 2011 au Pakistan n'ont pas pu avoir lieu pour cause de budget insuffisant. De même, aucun déplacement n'a été organisé en Egypte pour poursuivre les actions entamées. Cependant, une activité locale existe toujours dans ces deux pays et plusieurs projets sont en préparations. Des traductions vers l'arabe sont en cours de réalisation, afin de préparer le terrain aux futures campagnes de remplacement.



Chine

InterNICHE a co-présidé la première session sur l'expérimentation animale et ses alternatives lors de la conférence « Asia for Animals » (l'Asie en faveur des animaux), qui s'est déroulée en Chine. Cette session a permis de mener des actions d'informations et d'établir des contacts avec de nombreux militants et enseignants de la Chine et d'autres pays asiatiques. Elle signe le tout début des activités d'InterNICHE en Chine. Des partenariats futurs et de possibles campagnes d'information seront planifiés et développés en Asie.

Objectifs 2012

Les fonds reçus de la LSCV seront affectés au développement du nouveau site Internet, à la production du premier film sur les alternatives en médecine vétérinaire, aux actions de remplacement en Inde et à la première campagne d'information en Asie centrale.

Extension du site Internet

La mise en ligne de nouveaux contenus, de nouvelles fonctionnalités et de traductions sont prévus. Un volume de traduction important sera réalisé vers l'espagnol, le russe et l'allemand, ainsi que vers le chinois et le français si nous trouvons de bons traducteurs bénévoles. La poursuite des mises à jour des bases de données « Alternatives » et « Studies » permettra à InterNICHE de proposer les informations les plus complètes et les plus récentes pour favoriser le passage aux méthodes de substitution.

Film sur les alternatives en médecine vétérinaires

Ce film de 30 minutes, en cours de réalisation, reflètera les années de travail d'InterNICHE et permettra de diffuser à l'échelle mondiale un message en faveur des méthodes de remplacement, avec une distribution directe aux enseignants.

Remplacement des dissections en Inde

Le projet d'arrêt des dissections dans les facultés de zoologie indiennes impliquera la distribution massive de matériel de substitution pour commencer à éviter l'utilisation de 17 millions d'animaux.



Autres actions prévues

Une campagne d'information en Ouzbékistan et au Kirghizistan présentera les méthodes de substitution dans une région vierge de toute information à ce sujet, où les actes de cruauté envers les animaux dans les domaines des sciences et de l'éducation sont importants. Un projet sera lancé au Libéria pour présenter une éducation éthique et les alternatives à la violence dans une région marquée par les conflits. D'autres séminaires et expositions consacrés aux méthodes de substitution sont prévus au Canada, au Mexique, au Danemark, en Iran, en Chine et en Afrique du Sud.

Conclusions

Nos réalisations et nos projets sont en partie possibles grâce à notre collaboration avec les enseignants, dans le but d'atteindre le double objectif consistant à mettre en place un enseignement amélioré et à remplacer l'expérimentation animale. Ces succès sont également dus à l'existence d'une dynamique productive entre d'une part, une coordination au niveau international et d'autre part, le réseau décentralisé formé par les contacts nationaux et les ressources d'InterNICHE.

Les soutiens financiers essentiels tels que celui de la LSCV sont vitaux pour soutenir la croissance de notre réseau et réaliser des projets spécifiques. Son financement renouvelé en 2012 nous permettra de poursuivre les projets en cours et de saisir les opportunités qui se présenteront.



Nick Jukes, Co-ordinator InterNICHE

Chaire Doerenkamp-Naef-Zbinden

La première chaire universitaire d'enseignement des méthodes alternatives en Suisse a été inaugurée en mars 2009 à l'Université de Genève. Le budget annuel de Fr 300'000.- de cette chaire est assuré durant cinq ans grâce à des fonds privés, provenant des Fondations Doerenkamp et Naef, de la LSCV, de la SVPA, de Suzanne Wacht et de la LVDACV. Pour sa troisième année d'activités, le Professeur Pierre Cosson, titulaire de la chaire, décrit les différents enseignements et formations offerts aux étudiants ou chercheurs.



Enseigner les méthodes alternatives à l'expérimentation animale

Dans le cadre de la chaire universitaire, nous menons des activités d'enseignement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale à différents niveaux: sensibilisation des jeunes étudiants, formation de jeunes scientifiques, séminaires spécialisés pour des professionnels plus avancés. Ces activités, mises en place ces dernières années ont été amplifiées cette année.

En deuxième et troisième année de médecine, nous avons créé précédemment un cours à option (non-obligatoire) d'introduction aux méthodes alternatives (32 h sur un semestre). Nous avons fait face cette année à un problème réjouissant: après le succès de la première édition, bien que nous ayons doublé la capacité d'accueil (12 étudiants), nous n'avons pas pu satisfaire la demande de tous les étudiants. Nous comptons augmenter encore les capacités d'accueil dès l'an prochain.

Au niveau des étudiants en thèse, notre laboratoire accueille actuellement trois étudiants travaillant sur différents aspects des modèles alternatifs que nous développons (utilisation de modèles non-mammifères pour l'étude des maladies infectieuses). Mentionnons notamment un article publié début 2012, qui démontre que des Daphnies peuvent remplacer avantageusement des souris pour l'étude de certaines maladies infectieuses.

Pour des chercheurs établis, la rencontre annuelle d'une journée sur le développement de méthodes alternatives pour l'étude des maladies infectieuses a eu lieu au printemps 2011 à Genève, et a été couplée à une rencontre d'une école doctorale et d'un réseau de recherche appliquée. Ceci a permis de présenter des travaux sur les modèles alternatifs à une large audience.

Production d'anticorps *in vitro*

Un des objectifs spécifiques de notre laboratoire est de développer et de diffuser une nouvelle méthode *in vitro* (banques de phages) permettant de remplacer les animaux pour produire des anticorps. Cette année nous avons franchi une nouvelle étape avec la mise en place à partir de janvier 2012 d'un service pilote ouvert aux scientifiques de l'Université, avec le soutien du rectorat et du décanat de la Faculté de Médecine. Au cours des deux années à venir, notre objectif est de développer un service ouvert qui permette de remplacer l'utilisation d'animaux pour la production d'anticorps et pourrait être étendu ensuite à des cercles plus larges (Suisse, Europe...).

Parmi les nouveaux projets pour l'année à venir, saluons la création d'un nouveau cours à Genève destiné à enseigner l'usage des méthodes alternatives dans le domaine de la toxicologie. Ce domaine, où de nombreux animaux sont utilisés pour évaluer la toxicité de produits, a un immense potentiel de réduction de l'expérimentation animale. Avec la participation de notre chaire, ce cours rassemble divers enseignants issus du monde de l'entreprise ou du monde académique.

En conclusion, trois ans après la création de la chaire Doerenkamp-Naef-Zbinden, nos projets avancent de façon satisfaisante. L'enseignement des méthodes alternatives progresse. Notre plateforme de remplacement des animaux pour produire des anticorps entre en phase pilote. Enfin nos travaux de recherche, publiés dans des revues internationales, permettent de diffuser ces nouvelles méthodes à une large audience.

Prof Pierre Cosson, Chaire Doerenkamp-Naef-Zbinden
Faculté de Médecine de Genève



Mailing de nos cartes

Trois mailings de cartes peintes par l'artiste Hans Hofstetter ont été effectués comme chaque année, en février à 60'000 exemplaires puis en juin et septembre à 20'000 exemplaires.

Nous vous rappelons que ce mailing vous est aussi envoyé à titre de Membres. Pour cette raison, nous joignons depuis 2008

un deuxième bulletin de versements dans nos mailings. Le premier (CP n°01-20089-8) est destiné aux personnes souhaitant nous faire un don tout en restant « anonyme », ce qui est le souhait d'un certain nombre de donateurs. Le deuxième (CP n°12-2745-6) vous permet de nous faire un don nominatif ou de vous acquitter de votre cotisation annuelle. **Ce deuxième CP étant géré directement par la Ligue, merci de l'utiliser de préférence.** Il nous facilite notamment la tâche pour rédiger les attestations qui vous permettent de déduire vos dons de votre déclaration fiscale.

Aide aux refuges et campagne de castration

La Ligue soutient chaque année une vingtaine de refuges ou centres de soins pour animaux, et finance des campagnes de castration et stérilisation de chats errants. En 2011, le montant consacré à ces actions a été de Fr 109'777.- dont Fr 14'647.- pour les campagnes de castration et prise en charge de frais vétérinaires. Toutes ces aides sont délivrées après discussion de chaque cas et approbation de la majorité des membres du Comité national. La plupart des aides sont octroyées à des refuges connus de longue date, pour lesquels la Ligue peut assurer la bonne utilisation des dons perçus. Suzann Karagöz s'occupe également depuis de nombreuses années de la campagne de stérilisation et castration de chats errants du canton de Genève. Les animaux sont castrés et marqués à l'oreille avant d'être relâchés sur leur lieu de capture, puis régulièrement nourris par la suite. En maintenant une population stable de chats sauvages dans un lieu défini, on tente ainsi d'éviter leur prolifération et au final, leur euthanasie ou abattage, comme cela se pratique dans de nombreux cantons par des gardes chasse ou chasseurs privés. Outre Genève, les aides octroyées par la Ligue pour les campagnes de stérilisation concernent principalement les cantons de Neuchâtel, Tessin et Valais.

Depuis plusieurs années, la LSCV n'engage plus de fonds à l'étranger pour soutenir des refuges ou campagnes de castration et stérilisation, en raison des difficultés à suivre les projets et à contrôler l'utilisation des dons.



Bus itinérant et stands

L'activité du bus itinérant a démarré le 14 mai par un stand à Lausanne. Une quinzaine de stands d'informations ont été tenus par la suite jusqu'en octobre, dans des villes comme Neuchâtel, Sion, Fribourg, Thoun, Olten, Zoug, etc. L'organisation des stands se fait sous la responsabilité de Achim Z'Brun. Les dates des stands à venir sont mentionnées sur notre site internet afin que chaque personne intéressée puisse y participer. Sur demande d'un membre, pour autant qu'il assure sa participation, Achim se déplace aussi pour la tenue d'un stand.

La Ligue a également participé pour la cinquième année consécutive au salon international «ANIMALIA», les 15 et 16 octobre au Palais de Beaulieu de Lausanne.



Shop et documentation

Notre projet de livre en prêt a été finalisé fin 2011. Une trentaine de titres sont actuellement disponibles. La sélection des livres de notre bibliothèque s'est effectuée aussi sur des critères de taille et poids, afin que l'expédition et le retour des livres (à la charge de l'emprunteur) n'excède pas Fr 2.- par envoi. Le prêt de livre est réservé aux membres de la Ligue.

Conclusions

Nous remercions tous nos membres et donateurs, connus ou anonymes, pour leur constant et important soutien financier tout au long de l'année. La lutte contre l'expérimentation animale n'est pas qu'une affaire de protection des animaux. Même parmi les personnes sensibles au respect des animaux, on trouve de fervents soutiens à la vivisection. Expliquer les méthodes de remplacement, convaincre de leur intérêt scientifique et éthique en comparaison des méthodes actuelles de recherche : tout ceci prend du temps et nécessite d'avoir à disposition les moyens suffisants pour mener des actions, informer et communiquer. Ces moyens, nous les avons grâce à votre aide et nous vous en remercions infiniment.

Max Moret, Président

Journal LSCV et publicité

Comme chaque année, nos membres ont été informés des actions en cours par le biais des quatre éditions annuelles de notre journal.

Plusieurs séries d'annonces sur 1 page ont été publiées dans des encarts de quotidiens ou hebdomadaires comme le *Blick*, le *Tages-Anzeiger*, *l'Illustré* et *Echos magazine*, et des journaux régionaux comme le *Zürich-Rundschau*, le *Zuger Woche* et le *Luzerner Rundschau*.

Deux campagnes d'affichages BARACOM au format F12 ont été menées sur les lignes ferroviaires BLS, du 4 juillet au 1er août et du 7 novembre au 5 décembre. Au cours de l'année, nous avons aussi pu placer à tarifs préférentiels des annonces contre l'expérimentation animale ou la fourrure dans des magazines comme *ELLE*, *Paris Match* et *Jeune et Jolie*.

